

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE**

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 A 19 HEURES**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 19 heures, se sont réunis en séance publique, en les locaux de l'Hôtel de Ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du vendredi 15 septembre 2023 de Monsieur Yves REVILLON, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 52**

BACHA Fatiha / BOUGEARD Nicolas / CHAILLOUX Marine / DE AZEVEDO Tania / EL HADDAD Khaled / GICQUEL Camille / LAUGIER Véronique / LE NAGARD Marie-France / MECHRIA Ouissam / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RYADI Sandra / SAVRY Gilles / SLIFI Nadir / VALIER France-Lise / WALKER Damien / CHRQUI-MENGEOT Rita / FISCHER Josiane / GUILLARD Laurent / GUILLOT-NOEL Christophe / KAPLAN Isabelle / KHOURY Armand / LETIERCE Valérie / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / RAHAL May / SITBON Frédéric / ISABEY Eric / JAUFFRET Anne-Christine / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / De MARVAL Josette / LAUER Evelyne / SELLAM Naïma / ARNOULD Claire / BEAUSSIER Julien / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / MESTRES Valérie / MOME Michel / MOUMNI Dounia / SOW Fatoumata / TRICARD Perrine / BINAKDANE M'Hamed / BOULORD Grégory / LAFON Carole / MANSERI Sofia / NOEL Laurent / PEREZ Anne-Laure / BENTAJ Abdelaziz / PELAIN Pascal.

**POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 19**

BENEDIC Fabien représenté par BOUGEARD Nicolas / CHARAIX Céline représentée par BACHA Fatiha / HAMIDA Abdelkader représenté par RYADI Sandra / MOTHRON Georges représenté par GICQUEL Camille / AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / AESCHLIMANN Marie-Do représentée par SITBON Frédéric / SELLIER Thierry représenté par CHRQUI-MENGEOT Rita / BARBIER Gaël représenté par JAUFFRET Anne-Christine / MUZEAU Rémi représenté par COCHEPAIN Stéphane / PINARD Patrice représenté par LAUER Evelyne / RENAULT Sébastien représenté par De MARVAL Josette / AGOUMALLAH Boumédienne représenté par TRICARD Perrine / BACHELAY Alexis représenté par MOUMNI Dounia / BEKKOUCHE Adda représenté par CHARREIRE Maxime / CHAIMOVITCH Patrick représenté par SOW Fatoumata / LECLERC Patrice représenté par PEREZ Anne-Laure / TOUMI Délia représentée par MANSERI Sofia / HADDOUCHE Bachir représenté par PLOTEAU Jean-François / LARIK Leïla représentée par PELAIN Pascal.

**ABSENTS : 9**

BOURDIER-CHAREF Angéline / LE GAC Thierry / DAD Hicham / DELACROIX Agnès / LE MOAL Alice / MERCIER Luc / GASMI Samia / HEMONET Hervé / NARBONNAIS Valentin.

**EXCUSE : 0**

Madame Anne-Christine JAUFFRET est désignée comme secrétaire de séance (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Le conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine passe à l'examen des projets de délibérations.

## I - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

2023/S05/001 Modification du pacte financier et fiscal de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.**

2023/S05/002 Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - Répartition dérogatoire.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.**

2023/S05/003 Communication du rapport social unique 2022 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

**Le conseil de territoire a pris acte de cette délibération.**

2023/S05/004 Création d'un poste à temps complet de facilitateur insertion et emploi en catégorie A.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.**

2023/S05/005 Participation employeur aux frais de repas des agents de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.**

2023/S05/006 Actualisation du forfait mobilités durables au sein de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.**

## II - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2023/S05/007 Approbation de la convention d'accompagnement du SYCTOM pour la mise en œuvre de la collecte et le traitement des déchets alimentaires sur le territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité (Mme Marie-Do AESCHLIMANN et Mme Sylvie MARIAUD ne prenant pas part au vote).**

## III - DEVELOPPEMENT DURABLE / ENVIRONNEMENT

2023/S05/008 Avis de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine sur le projet de révision du plan de protection de l'atmosphère d'Ile-de-France 2022-2030.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.**

## IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2023/S05/009 Convention de partenariat entre l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et la Société du Grand Paris pour le développement de l'emploi dans les territoires du Grand Paris Express.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité.**

## V - AMENAGEMENT URBAIN

- 2023/S05/010 Approbation de la modification n°12 du plan local d'urbanisme (PLU) d'Argenteuil.  
**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité (64 voix pour, 3 voix contre (Mme Marie CHAILLOUX, M. Fabien BENEDIC, M. Nicolas BOUGEARD), 2 abstentions (Mme Sandra RYADI et M. Abdelkader HAMIDA), M. Manuel AESCHLIMANN et Mme Marie-Do AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**
- 2023/S05/011 Approbation du compte rendu annuel 2022 - Concession d'aménagement multi-sites : îlots Barbusse-Pont Neuf et Mirabeau - NPNRU Porte Saint-Germain / Berges de Seine à Argenteuil.  
**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité (M. Manuel AESCHLIMANN et Mme Marie-Do AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**
- 2023/S05/012 ZAC Entrée de Ville à Clichy-la-Garenne - Acquisition auprès de la Ville de lots de copropriété sis 6, rue Martre.  
**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité (65 voix pour, 1 voix contre (Mme Naïma SELLAM), M. Manuel AESCHLIMANN, Mme Marie-Do AESCHLIMANN, Mme Josiane FISCHER, M. Rémi MUZEAU et Mme Evelyne LAUER ne prenant pas part au vote).**
- 2023/S05/013 ZAC Entrée de Ville à Clichy-la-Garenne - Cession à CITALLIOS de lots de copropriété sis 6, rue Martre.  
**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité (65 voix pour, 1 voix contre (Mme Naïma SELLAM), M. Manuel AESCHLIMANN, Mme Marie-Do AESCHLIMANN, Mme Josiane FISCHER, M. Rémi MUZEAU et Mme Evelyne LAUER ne prenant pas part au vote).**
- 2023/S05/014 Approbation du bilan de la concertation préalable relative au projet de modification simplifiée n°8 du plan local d'urbanisme de Clichy-la-Garenne.  
**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité (M. Manuel AESCHLIMANN et Mme Marie-Do AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**
- 2023/S05/015 ZAC de la Marine à Colombes - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale d'ECO.URBAIN SEM pour l'exercice 2022.  
**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité (62 voix pour, 1 abstention (M. Michel MOME), M. Manuel AESCHLIMANN, Mme Marie-Do AESCHLIMANN, M. Alexis BACHELAY, M. Julien BEAUSSIER, M. Patrick CHAIMOVITCH, M. Maxime CHARREIRE, Mme Dounia MOUMNI et Mme Amélie DELATTRE ne prenant pas part au vote).**
- 2023/S05/016 Opération Ilot 26 à Colombes - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale d'ECO.URBAIN SEM pour l'exercice 2022.  
**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité (62 voix pour, 1 voix contre (M. Michel MOME), M. Manuel AESCHLIMANN, Mme Marie-Do AESCHLIMANN, M. Alexis BACHELAY, M. Julien BEAUSSIER, M. Patrick CHAIMOVITCH, M. Maxime CHARREIRE, Mme Dounia MOUMNI et Mme Amélie DELATTRE ne prenant pas part au vote).**

2023/S05/017 ZAC Arc sportif à Colombes - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale de la SPL ECO.URBAIN pour l'exercice 2022.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité (57 voix pour, 2 abstentions (Mme Amélie DELATTRE et M. Michel MOME), M. Manuel AESCHLIMANN, Mme Marie-Do AESCHLIMANN, M. Alexis BACHELAY, M. Patrick CHAIMOVITCH, M. Maxime CHARREIRE, Mme Dounia MOUMNI, M. Boumédienne AGOUMALLAH, M. Adda BEKKOUCHE, M. Julien BEAUSSIER, Mme Fatoumata SOW, Mme Anne-Christine JAUFFRET et M. Patrice PINARD ne prenant pas part au vote).**

2023/S05/018 ZAC Multisite Larose / Camélinat à Gennevilliers - Autorisation donnée au Président de demander au Préfet des Hauts-de-Seine de prescrire une enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire pour l'acquisition de biens par la SEMAG 92, aménageur, de prendre un arrêté de déclaration d'utilité publique ainsi qu'un arrêté de cessibilité et de saisir le juge de l'expropriation afin d'enclencher la phase judiciaire.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité (M. Manuel AESCHLIMANN, Mme Marie-Do AESCHLIMANN, M. M'Hamed BINAKDANE, Mme Carole LAFON, M. Laurent NOEL, Mme Anne-Laure PEREZ et Mme Délia TOUMI ne prenant pas part au vote).**

2023/S05/019 Approbation de la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villeneuve-la-Garenne.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à la majorité (68 voix pour, 1 voix contre (M. Abdelaziz BENTAJ), M. Manuel AESCHLIMANN et Mme Marie-Do AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**

## VI - HABITAT

2023/S05/020 Modification du règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation applicable dans les communes de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine situées dans les Hauts-de-Seine.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité (M. Manuel AESCHLIMANN et Mme Marie-Do AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**

2023/S05/021 Argenteuil - Opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt métropolitain (ORCOD-IM) du quartier du Val d'Argent - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole du Grand Paris et l'EPT Boucle Nord de Seine.

**Le conseil de territoire a adopté cette délibération à l'unanimité (M. Manuel AESCHLIMANN et Mme Marie-Do AESCHLIMANN ne prenant pas part au vote).**

## VII - COMMUNICATIONS

2023/S05/022 Communication des délibérations prises par le Bureau de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

**Le conseil de territoire a pris acte de cette délibération.**

2023/S05/023 Communication des décisions territoriales et des marchés publics pris par Monsieur le Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

**Le conseil de territoire a pris acte de cette délibération.**

### Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Fait et affiché à Gennevilliers, le 22 septembre 2023.



Yves REVILLON

Maire de Bois-Colombes  
Vice-Président du Département des  
Hauts-de-Seine  
Président de Boucle Nord de Seine

*Toute délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).*

*Toute délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.*